



**Régler une partie de votre cotisation avec votre  
Pass'sports-loisirs envoyé par la Caisse  
d'Allocation Familiale**

**Mode d'emploi :**

Remplissez et signez votre Pass-sports-loisirs et remettez-le à votre section sportive au moment du règlement de votre cotisation.

Le montant de votre Pass-sports sera déduit du montant à payer.

Vous n'aurez plus qu'à régler la différence.